

**Assemblée générale**

Distr. générale
28 octobre 2025
Français
Original : anglais

Comité des relations avec le pays hôte**Lettre datée du 27 octobre 2025, adressée à la Présidente
du Comité des relations avec le pays hôte par le Représentant
permanent de la République islamique d'Iran auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de m'adresser à vous, en votre qualité de Présidente du Comité des relations avec le pays hôte, et de me référer à mes communications précédentes, notamment aux lettres datées respectivement des 1^{er}, 3 et 10 octobre 2025, ainsi qu'aux déclarations faites par ma délégation lors des réunions du Comité, notamment les réunions tenues le 12 septembre et le 24 octobre 2025 concernant les obstacles supplémentaires que les États-Unis imposent aux représentants iraniens.

À cet égard, je voudrais exprimer mes plus vives inquiétudes quant aux violations persistantes et récurrentes des obligations internationales commises par les États-Unis, pays hôte, en particulier les mesures illégales prises récemment à l'encontre des représentants iraniens, mesures qui empêchent ces derniers d'exercer leurs fonctions de manière indépendante et efficace et qui comprennent, sans s'y limiter :

1. La délivrance très tardive de visas, notamment au Président et au Ministre des affaires étrangères iraniens pour la semaine de haut niveau de la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale ;
2. La non-délivrance de visas aux représentants iraniens, notamment ceux qui ont l'intention de participer aux séances des commissions de l'Assemblée générale et à la Semaine du droit international ;
3. La non-délivrance de visas à près de la moitié de la délégation iranienne pour la semaine de haut niveau de la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale ;
4. Les restrictions à la liberté de circulation des représentants, notamment le périmètre d'un rayon de moins d'un kilomètre imposé à la délégation de haut niveau iranienne pendant la semaine de haut niveau de la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale ;
5. L'application d'une procédure de contrôle secondaire irrespectueuse à un représentant iranien à l'aéroport international John F. Kennedy, à New York ;



6. Des entraves et des obstacles à la participation des représentants iraniens à plusieurs réunions multilatérales de haut niveau pendant la semaine de haut niveau de la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale ;

7. Des atteintes à l'inviolabilité des représentants iraniens, notamment par des pratiques intrusives.

Compte tenu de ce qui précède et rappelant la résolution [2819 \(XXVI\)](#), intitulée « Sécurité des missions accréditées auprès de l'Organisation des Nations Unies et des membres de leur personnel et création du Comité des relations avec le pays hôte », ainsi que la décision du Comité approuvée par l'Assemblée générale (voir [A/50/26](#)), je demande que ledit Comité tienne une réunion d'urgence dans les plus brefs délais afin de remédier aux violations commises par les États-Unis et de sauvegarder les droits et prérogatives de la République islamique d'Iran en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre la présente lettre au Secrétaire général et de la faire distribuer aux États membres du Comité des relations avec le pays hôte en tant que document du Comité. Je vous prie d'inviter également la Conseillère juridique de l'ONU à participer à ladite réunion d'urgence.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Amir Saeid **Iravani**
